

Synthèse du Comité syndical du SYTRAL du jeudi 29 janvier 2009

En début de séance, le Président du SYTRAL Bernard Rivalta a rappelé en cette journée de grève nationale : « Comme nous l'avions pressenti dès les premiers effets d'annonce du gouvernement, nous constatons et regrettons que le dispositif du service minimum est parfaitement inapplicable ».

■ 1/ Choix du mode de gestion du réseau TCL à compter du 1^{er} janvier 2011

La convention de 2004 confiant à la société KEOLIS SA la délégation de service public de la gestion du réseau de transport en commun de l'agglomération lyonnaise arrive à échéance au 31 décembre 2010. Pour préparer la future mise en concurrence, il convient de statuer sur les modalités de dévolution du réseau TCL.

Le CS approuve le principe du recours à une délégation du service public pour la gestion du réseau TCL à compter du 1^{er} janvier 2011 et retient le choix d'une mise en délégation au travers d'une délégation de service public de type « régie intéressée » (avec contrepartie forfaitaire et engagement annuel sur les recettes). Il autorise le lancement de la procédure en vue d'aboutir au choix du délégataire du service public de transport, à l'automne 2010.

■ 2/ Extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo

Le CS approuve le programme de l'opération. La longueur de l'infrastructure à créer est de 3 800 m avec 4 nouvelles stations espacées en moyenne de 950 m. La nouvelle ligne sera exploitée de Grange Blanche à Eurexpo sur une longueur totale de 7 800 m à une fréquence de 10mn en heures de pointe, ce qui nécessitera l'achat de 6 rames nouvelles. L'enveloppe financière prévisionnelle est de 60 M" HT. Les principales étapes de cette opération sont les suivantes :

- Concertation publique et rapport du commissaire enquêteur : Septembre 2009
- Enquête publique de DUP : 2010
- Arrêté de DUP et arrêté de cessibilité : Janvier 2011
- Projet validé : Octobre 2010
- Début des travaux : 2011
- Mise en service : Mai 2013

■ 3/ Construction du 3^{ème} centre de maintenance de tramway

La création d'un nouveau centre de maintenance tramway, offrant la possibilité d'un remisage d'environ 40 rames, est rendue nécessaire par le développement du réseau tramway et des besoins supplémentaires générés. L'étude présentée met en avant la réalisation d'un centre de maintenance supplémentaire à Feyzin. Le choix de cette localité découle de l'hypothèse exprimée lors des études générales de T4. L'enveloppe financière prévisionnelle pour ce projet est de 16 M" .

Principales étapes :

- | | |
|--|------------------------|
| - Concertation publique : | septembre 2009, |
| - Arrêté de DUP et arrêté de cessibilité : | premier trimestre 2011 |
| - Début des travaux : | 2011 |
| - Mise en service : | Mars 2013 |

■ 4/ Prolongement de la ligne de métro B à Oullins : approbation de l'enquête parcellaire et du dossier « loi sur l'Eau »

Le comité syndical approuve le dossier d'enquête parcellaire afin de préciser les emprises susceptibles d'être acquises et autorise son président à saisir le préfet en vue de lancer l'enquête parcellaire. Par ailleurs, le projet nécessite une autorisation "Loi sur l'Eau". En effet, les eaux pompées pendant la première année du chantier pour étancher la fouille à l'occasion de la construction des ouvrages en tranchée couverte, seront réinjectées dans la nappe. Les débits en résultant sont au-dessus du seuil induisant une procédure d'autorisation.

■ 5/ C1/C2 : rapports liés aux premiers travaux

Le CS approuve divers rapports, dont une convention avec les villes de Caluire et de Rillieux-la-Pape pour les travaux d'éclairage public, une convention avec le Grand Lyon relative aux réseaux d'assainissement et une autre pour les aménagements de l'espace public et l'intégration des fourreaux urbains. De plus, une délibération est adoptée pour permettre les acquisitions foncières par voie amiable.

■ 6/ Shunt des Esses : approbation de la concertation préalable et lancement de la procédure d'enquête publique « loi Bouchardeau »

Le 10 juillet 2008, le SYTRAL a décidé d'engager les études et les procédures nécessaires à la réalisation du projet SHUNT DES ESSES relatif à la construction du site propre bus de l'Ouest lyonnais. Le CS approuve le bilan de la concertation préalable qui a eu lieu à Francheville et Tassin la demi-lune du 15 au 30 novembre 2008 ainsi que le lancement de la procédure d'enquête publique.

■ 7/ Projet AMELIE

Un audit de la production kilométrique réalisé par un cabinet extérieur en 2007 a révélé l'existence de kilomètres non réalisés et non déclarés par le délégataire à l'Autorité Organisatrice sur les modes bus et tramway. C'est pourquoi le SYTRAL souhaite se doter d'un outil permettant de vérifier :

- la production kilométrique réelle au travers des dessertes effectives de chaque arrêt composant le trajet réalisé par le véhicule
- la réalisation de l'offre kilométrique en termes de respect des horaires et des courses programmées.

Ainsi, un outil appelé AMELIE permettra de suivre via la géolocalisation, la conformité des courses des véhicules de surface dans leur dimension géographique (trajet complet et conforme au théorique) et horaire (dessertes des arrêts conformes aux fiches horaires).

Le CS approuve la réalisation d'AMELIE et son déploiement, prévu de juillet 2009 à janvier 2010, et sa phase de test, entre février 2010 et décembre 2010. L'investissement prévu est de 2,5 millions d'€.

■ 8/ Demande de subventions dans le cadre du Grenelle de l'Environnement

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'Etat a décidé d'apporter son soutien financier aux autorités organisatrices de transports. Les projets éligibles sont les projets de métros, de tramways et de bus à haut niveau de service dont les travaux n'ont pas démarré à la date de l'appel à projet et qui débiteront d'ici fin 2011. Les projets T4 phase 2, C1/C2 phase 2, et le prolongement du métro B à Oullins ont fait l'objet d'une demande de subvention fin 2008. L'extension de la ligne de tramway T2 pour la desserte de Eurexpo et l'aménagement de la ligne T3 pour LEA/LESLYS et la desserte du Grand Stade font à présent l'objet d'un dépôt de candidature avant le 30 janvier 2009. Au total 45 M€ de subventions sont attendus pour le réseau TCL.

■ 9/ Aménagement de la ligne T3 pour faciliter l'exploitation commune T3 / LESLYS

L'opération des adaptations de T3 à LESLYS consiste à réaliser l'infrastructure et aussi l'ensemble des installations et équipements fixes nécessaires à la réalisation et à l'exploitation des deux services depuis le terminus de la Part Dieu jusqu'à la station de Meyzieu ZI. Compte tenu de la complexité de cette opération qui pour la première fois en France mettra en œuvre deux modes de transport ferrés (tramway et train) sur la même infrastructure le SYTRAL a engagé des études techniques complémentaires sur les modes d'exploitation de cette ligne qui se compose de deux matériels roulant différents et de deux systèmes d'exploitation totalement différents, tant sur le plan technique que sur l'aspect fonctionnel. L'enveloppe financière s'élève à 8 M€ à la charge du SYTRAL.

■ 10/ Développement du titre multimodal « Oûra ! » entre la Région et le SYTRAL

Le CS approuve le projet de convention afin de poursuivre pour un an l'expérience de la mise en place d'un titre multimodal pour les réseaux TER et TCL. Le Grand Lyon et le conseil général s'engagent à verser une participation de 450 000 € chacune au SYTRAL pour le financement de ce projet.

■ 11/ RRS liée à la mise en service de T4

Le CS approuve la restructuration du réseau de surface qui tient compte des trois enjeux de réorganisation de desserte bus suivants :

- suppression des itinéraires en doublon avec le tramway ;
- gestion de la correspondance à Jet d'Eau ;
- organisation des liaisons inter et intra communales.